

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0035887

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 05480 Société : RAM 90263

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AMMAR ABDELKADER

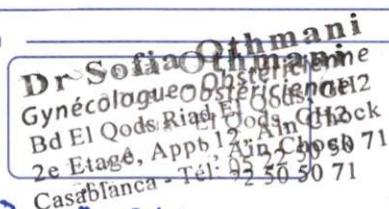
Date de naissance : 16/3/65

Adresse : Mabrouka

Tél. : 0561108059 Total des frais engagés : 718,000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/03/2024

Nom et prénom du malade : AMMAR ISLAM Age : 60 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection gynécologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 19 AVR. 2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/03/2024	Consultation		400	<i>Dr. Bouchra TAOUFIK - Dr. Aïn Chih - Dr. Haddaoui - Dr. Achraf - Dr. Boukra - Dr. Dridi - Dr. Ghribi - Dr. Karray - Dr. Lekhal - Dr. Mekki - Dr. Ouardouzi - Dr. Sfar - Dr. Tabbal - Dr. Zouari</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE ACH-CHARAF Dr. Bouchra TAOUFIK Coopérative Ac-Charaf N° DM2 Hay Inara Haddaoui 09 22 21 64 09 CASA</i>	02/03/2024	318,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

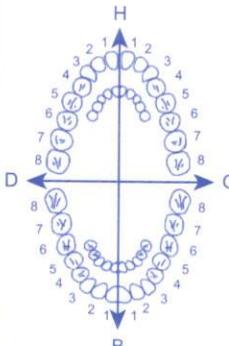
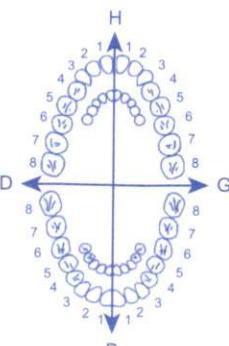
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G		21433552 00000000 00000000 11433553
	B				
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			DATE DE L'EXECUTION	

Docteur Sofia Othmani

Spécialiste en gynécologie obstétrique et reproduction

- Diplômée de la faculté de médecine de Santander (Espagne)
- Ancien médecin au CHU de Palma de Majorque (Espagne)
- Ancien médecin au CHU Ibn Rochd (Casablanca)
- Membre de l'association espagnole de gynécologie obstétrique et reproduction
- Membre de l'institut International Street Medicine Institute



الدكتورة صوفيا عثماني

أخصائية في أمراض النساء والتوليد والعمق

- خريجة كلية الطب بسانشاندير (إسبانيا)

- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي بميوركا (إسبانيا)

- طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد (الدار البيضاء)

- عضوة بالجمعية الإسبانية لأمراض النساء والتوليد والعمق

- عضوة بالمعهد الدولي للأبحاث الطبية

Casablanca, le : 02/03/2024

230488

Lot:
A consommer de
préférence avant le:

05/2027

PPC: 129,00 DH



TENAR ARNAR

$$129,00 \times 2 = 258,00$$

Genestin 8P

60,00

1 coup f

2 coups

teplex

1 coup f

318,00

Dr. Sofia Othmani - Gynécologue - Obstétricien
Casablanca - Tel: 05 22 50 50 71
Bd El Ouds Riad Alqods, Gh2
Gynécologue - Obstétricien
Dr. Sofia Othmani

PHARMACIE ACH-CHARAF
Dr. Bouchra TAOURI
Coopérative Ac-Charaf N° DM2
Hassiba Haddaouia - CASA
Angle bd Alqods et bd de Haïfa, résidence Riad Alqods GH2, Etage 2, Appart 12, Ain Chock - Casablanca
(en face écoles Bab Andalousse et Al Anjal)



ملتقى شارع القدس و شارع حيفا، إقامة رياض القدس GH2، الطابق 2، شقة 12، عين الشق - الدار البيضاء

(أمام مدرسة باب الأنجلس و معهد الأنجلس)



05 22 50 50 71



Docothmani@gmail.com